

1. Caractère propre

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement. Cela implique qu'il sera sensibilisé à l'éveil à la foi. Des temps forts seront vécus tout au long de l'année (Noël- Pâques...).

2. Horaires et accueil

Horaires de l'école :

- 8h25 - 11h30
- 13h15 - 16h20

Horaires de garderie :

- 7h45 à 8h10
- 16h20 à 17h45

Merci de veiller à ce que votre enfant arrive à l'heure pour ne pas perturber le bon fonctionnement des classes. Les retards répétitifs seront sanctionnés.

3. Sécurité

Entrée :

Les parents de **Grande section à CM2** sont invités à déposer leurs enfants à la **barrière**. Les parents de **Petite et Moyenne Sections** accompagnent leur enfant jusqu'à la **ligne jaune près du préau**, et repartent aussitôt.

Sortie :

- Petite et Moyenne Sections : les parents viennent chercher leur enfant à la porte extérieure de la classe.
- De la Grande Section au CM2 : les élèves sortent en rang avec leur enseignante jusqu'à la ligne jaune, derrière laquelle vous l'attendrez.

Pour respecter la sécurité de vos enfants à la sortie de l'école, nous comptons sur votre bon sens pour ne pas gêner la circulation.

4. Respect

Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée.

Tous les adultes ainsi que tous les élèves se doivent de se respecter mutuellement. En cas de problème au sein de l'école, adressez vous aux enseignantes qui régleront elles mêmes le conflit.

5. Tenue vestimentaire

Une tenue correcte est exigée.

- sont autorisées les boucles d'oreilles discrètes (ni tombantes, ni gros anneaux)

Sont interdits :

- des tatouages ou maquillages
- des vêtements laissant apparaître le ventre, ou à petites bretelles
- des jupes trop courtes
- Téléphone portable, jeux vidéos

Pour la sécurité des enfants, prévoyez des chaussures qui tiennent aux pieds. (pas de tongs)

6. Relation avec les parents

Notre école est ouverte aux parents. Cependant, si vous souhaitez un rendez-vous, merci de le faire savoir par le biais du cahier de correspondance. Votre enfant mérite mieux qu'une conversation « entre deux portes ». De ce fait, les entretiens resteront confidentiels. Deux réunions parents-enseignants auront lieu à Noël et à Pâques.

Dans l'optique d'une école qui vous est ouverte, nous vous inviterons à partager des moments privilégiés avec vos enfants lors de moments ponctuels (ateliers, célébrations, fêtes...).

7. Assiduité

L'école étant obligatoire, votre enfant doit donc être scolarisé tous les jours. Toute absence doit être justifiée. Les rendez-vous chez le médecin ou le dentiste devront être pris hors du temps scolaire. Tout départ en vacances sur temps de classe sera signalé à l'inspecteur d'académie.

L'école est un lieu de travail. Les exigences des programmes nécessitent rigueur, assiduité et discipline de la part des enfants, des enseignantes et des parents. Votre implication et votre soutien favorisent le progrès de vos enfants.

8. Jeux et accessoires

Sont autorisés :

- Petites Billes (sur la cour des grands)
- petites voitures
- cordes à sauter
- élastiques

Tout autre jeu est exclu, sauf avec l'accord de l'enseignante.

9. Goûter

Afin de respecter les règles d'équilibre alimentaire, à partir de la Grande Section, seul le goûter du matin est autorisé.

Les élèves de l'étude doivent prévoir un goûter, qu'ils mangeront à 16h20.

10. Cantine, garderie, étude

La cantine, la garderie et l'étude sont des services qui vous sont proposés. Le règlement s'applique également pendant ces temps, sous peine de sanction, ou d'exclusion.

Le temps d'étude est un temps de travail, cependant vous devez vous assurer que la totalité du travail demandé a été effectué.

Vous devez venir chercher votre enfant **impérativement** avant 17 h 45.

Tout manquement à ce règlement fera l'objet d'une sanction.

Je soussigné, Mr/Mme _____

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus.

Signature des parents

signature de l'enfant